BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1053

66 – PYRÉNÉES-ORIENTALES

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PERPIGNAN

Ventes et cessions

521 689 828 RCS Perpignan.
HOLDEJE.
Forme : Société à Responsabilité Limitée.
Capital : 374000.00 EUR.
Adresse : 13, Boulevard De la Vallée de la Têt, Sainte Eugenie, 66270 Le Soler.
Oppositions : ARTICLE L236-14 CODE DE COMMERCE.
Commentaires : PROJET DE FUSION ENTRE SOFIJEL Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 1 500 euros Siège social : 13 Boulevard de la Vallée de la Têt, Sainte Eugénie 66270 LE SOLER 811 966 837 RCS PERPIGNAN ET HOLDEJE Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 374 000 euros Siège social : 13 boulevard de la Vallée de la Têt, Sainte Eugénie 66270 LE SOLER 521 689 828 RCS PERPIGNAN AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Le SOLER du 10 mars 2025. La société SOFIJEL, société à responsabilité limitée au capital de 1 500 euros, dont le siège social est 13 Boulevard de la Vallée de la Têt, Sainte Eugénie 66270 LE SOLER, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 811 966 837 RCS PERPIGNAN, et la société HOLDEJE, société à responsabilité limitée au capital de 374 000 euros, dont le siège social est 13 boulevard de la Vallée de la Têt, Sainte Eugénie 66270 LE SOLER, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 521 689 828 RCS PERPIGNAN, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société SOFIJEL par la société HOLDEJE. La société SOFIJEL ferait apport à la société HOLDEJE de la totalité de son actif, soit 6 992 822 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 28 272 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 6 964 550 euros. En rémunération de cet apport net, 696 455 parts nouvelles de 10 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, seraient créées par la société HOLDEJE à titre d'augmentation de son capital social de 6 964 550 euros. La fusion est soumise à la condition suspensive de l'approbation du projet de fusion par les assemblées générales extraordinaires des deux sociétés. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er octobre 2024, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société SOFIJEL depuis le rétroactif jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société HOLDEJE. La société SOFIJEL sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-15 et R. 236-11 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de

commerce de PERPIGNAN au nom des deux sociétés le 19 mars 2025 pour être annexé au registre du commerce et des sociétés. Pour avis..

